

Améliorer les droits et les vies des femmes grâce à une restauration équitable entre les sexes

Safiétou Tiendrébéogo, Adidjata Ouedraogo, Ramané Kabore, Sita Zougouri, Marlène Elias, Alain Touta Traore, Barbara Vinceti, Daouda Traore et Emma Lucie Yago-Ouattara



Membres d'un groupe de femmes engagées dans des activités de restauration. Photo : Barbara Vinceti / Alliance of Bioversity International and CIAT



« L'accès à la terre et son contrôle sont essentiels pour impliquer les femmes rurales dans la restauration. »

Introduction

Les différences entre les sexes et les inégalités entre les sexes en matière de droits, de statuts et de responsabilités façonnent de manière significative la vie rurale quotidienne et les cycles de vie en Afrique de l'Ouest rurale (Levasseur 2003), où les femmes sont confrontées à des contraintes importantes pour participer à des activités visant à restaurer les forêts et les terres agricoles. Pourtant, ils trouvent également des moyens innovants pour surmonter ces contraintes, telles que l'action collective et la création de groupes de soutien mutuel. Au

Safiétou Tiendrébéogo, Etudiant à la maîtrise, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso ; **Adidjata Ouedraogo**, Etudiant à la maîtrise, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso ; **Ramané Kabore**, Chercheur et professeur, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso ; **Sita Zougouri**, Professeur, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso ; **Marlène Elias**, Spécialiste du genre, Alliance of Bioversity International and CIAT, Rome, Italie ; **Alain Touta Traore**, Représentant de pays, Solidagro Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso ; **Barbara Vinceti**, Scientifique principal, Alliance of Bioversity International and CIAT, Rome, Italie ; **Daouda Traore**, Spécialiste en suivi et évaluation, Association Tiipaalga, Ouagadougou, Burkina Faso et **Emma Lucie Yago-Ouattara**, Ingénieur de recherche, Centre National de Semences Forestières, Ouagadougou, Burkina Faso.

Burkina Faso, les femmes rurales mobilisent de tels groupes pour améliorer leurs conditions de vie grâce à une gestion durable des ressources, et de nombreuses ONG, projets et associations les soutiennent dans ces efforts. En s'organisant en collectifs pouvant être ciblés par les institutions de développement, les femmes améliorent leur accès au soutien et à la formation techniques, financiers et matériels, renforcent leurs capacités et acquièrent de nouvelles connaissances et ressources pour participer activement à la restauration des terres.

Au Burkina Faso et ailleurs en Afrique de l'Ouest, l'accès et le contrôle limités des femmes sur la terre entravent gravement leur capacité à s'engager dans des activités de restauration. Les droits limités à la terre sont le résultat non seulement de politiques formelles, mais aussi de règles coutumières, qui varient en fonction de l'appartenance ethnique, du village, du statut social et de la position des femmes dans les familles polygames (Konate 2006). La propriété inégale des actifs tels que l'équipement, les engrais, les outils et les semences améliorées, associée aux disparités de longue date entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'éducation formelle, à l'information et à la vulgarisation agricole, a également des effets négatifs sur la capacité des agricultrices à adopter des pratiques de restauration innovantes (Njobe et Kaaria 2015).

Cet article aborde spécifiquement trois questions : Qu'est-ce qui motive les femmes à investir du temps et des efforts dans la restauration des terres et des forêts ? Quels obstacles les femmes rencontrent-elles dans la mise en œuvre des activités de restauration des terres et des forêts ? Comment les activités de restauration affectent-elles les conditions de vie des femmes ?

Méthodologie

Cet article rend compte des résultats de deux études menées en 2018-2019 sur le plateau central du Burkina Faso. La première a été menée dans trois villages de la commune rurale de Laye, dans la province de Kourwéogo, à 50 km au nord-ouest de la capitale du pays, Ouagadougou. La plupart des terres agricoles et forestières de la région ont été dégradées par la surexploitation. La deuxième étude a été menée dans trois villages de la commune de Zitenga, province d'Oubritenga, où les sols peu profonds et relativement infertiles qui prévalent sont vulnérables à l'érosion et au ruissellement. Les communautés Mossé impliquées dans l'étude sont patrilinéaires et pratiquent l'agropastoralisme. Diverses méthodes ont été utilisées pour réaliser les études.

À Laye, des entretiens semi-structurés ont permis de recueillir les expériences et les perceptions des femmes et des hommes agriculteurs et des personnes ressources des services déconcentrés de l'Etat, des fonctionnaires de diverses organisations impliquées dans la promotion de la restauration des terres, des conseillers municipaux, des conseillers de développement villageois et des autorités coutumières. Les participants ont été choisis pour représenter cette diversité de parcours et d'expériences. Des entretiens approfondis et des histoires orales avec 40 agricultrices visaient à comprendre leur implication et leurs expériences dans la restauration et dans les groupes d'entraide de femmes engagées dans la restauration. Une grille d'observation et un journal de terrain ont été utilisés pour enregistrer les observations et les événements et comparer les récits et les actions des femmes. En outre, cinq groupes de discussion, chacun avec huit membres de groupes d'entraide de femmes, ont été organisés. Les thèmes comprenaient les motivations pour la restauration des terres, les préférences pour différents types de pratiques de restauration et les facteurs qui soutiennent ou entravent l'adoption de ces pratiques par les femmes.



Terrains clôturés sous la garde d'un groupe de femmes. Photo : Barbara Vinceti / Alliance of Bioversity International et CIAT

À Zitenga, les entretiens et l'observation directe ont permis de recueillir des données sur les pratiques innovantes ainsi que sur les contraintes à leur développement ou leur adoption, et sur les différences entre les innovations internes et externes. Des données ont également été collectées sur les liens sociaux à travers lesquels les pratiques innovantes sont partagées et adaptées, en tenant compte de l'éventail économique et social des différents acteurs impliqués. À cette fin, 118 entretiens ont été menés avec des agricultrices et des agriculteurs, qui ont été sélectionnés pour représenter différents groupes sociaux et démographiques, et avec des personnes ressources, notamment des chefs d'associations locales, des autorités coutumières, des représentants de l'État locaux et des conseillers de développement villageois.

Techniques de restauration

Les agriculteurs de Late et Zitenga sont impliqués dans une série d'activités de restauration sur les terres agricoles et dans les zones forestières.

- Des cuvettes *Zai* (trous décalés ou bassins de tailles variables, selon le type de sol), pour améliorer la production agricole et la récupération des terres dégradées, adaptées d'une technique traditionnelle du Yatenga au nord du Burkina Faso.
- Des capteurs d'eau en demi-lune dans les champs agricoles, similaires aux cuvettes *zai* mais moins profonds et plus larges.
- Des cordons de pierres pour réduire l'écoulement terrestre après la pluie, réduire l'érosion et augmenter l'infiltration d'eau.
- Le compostage, pratiqué soit en tas, soit en cuvettes.

- Le paillage, en utilisant une couche d'environ 2 cm d'épaisseur d'herbe sèche, équivalant à 3–6 t / ha.
- La fabrication de charbon de bois, y compris à partir de sous-produits agricoles, à l'aide de petits fours métalliques.
- La régénération naturelle assistée par agriculteurs, c'est-à-dire la sélection, la protection et l'élagage des arbres indigènes.
- Des bandes de gazon pour empêcher l'érosion du sol.
- La clôture, pour protéger et permettre la régénération naturelle dans les zones identifiées.
- Les coupe-feux pour empêcher la propagation des feux de brousse et la création d'équipes de surveillance pour surveiller et éteindre les incendies.
- Des cuisinières améliorées fabriquées à partir d'argile, de paille et de fumier locaux, pour réduire l'utilisation de bois de feu.

Les répondants se sont concentrés sur les techniques qui améliorent les rendements des cultures ; peu se sont montrés préoccupés par la restauration des terres et des forêts. De nombreux agriculteurs considéraient que la présence d'arbres réduisait la production agricole et n'étaient donc pas favorables à la régénération naturelle assistée par les agriculteurs (RNA). Les caractéristiques des techniques de restauration influencent leur adoption. Par exemple, les pratiques agroforestières, y compris la RNA, ainsi que les clôtures telles que pratiquées dans les sites d'étude (exclus de 3 hectares) nécessitent des superficies de terres suffisamment grandes et un régime foncier sécurisé. Le



Cuvettes Zai creusées dans les champs collectifs de femmes.
Photo : Marlene Elias / Alliance of Bioversity
International et CIAT

compostage nécessite un accès adéquat aux déchets organiques, et la création de cordons de pierres nécessite un accès aux pierres et un moyen de les transporter sur le terrain. Certaines techniques, telles que la clôture et la fabrication de charbon de bois, nécessitent un capital financier pour acheter des matériaux et sont donc communément financées et mises en œuvre par des groupes qui peuvent réunir les capitaux nécessaires, plutôt que par des individus.

Facteurs influençant l'adoption

Toutes ces exigences posent des contraintes potentielles à l'adoption, qui sont également différentes pour les hommes, les femmes et les jeunes. Les hommes et les femmes de la région ont identifié cinq groupes ayant des capacités différentes pour adopter des techniques de restauration des terres : (i) les hommes chefs de famille (*kāšmdambā*) ; (ii) les jeunes hommes (*yapnā*) ; (iii) les femmes chefs d'exploitations (*pagb sen koodb ye*) ; (iv) les veuves (*pug-kōapā*) ; et (v) les épouses de maris migrants (tableau 1).

Tableau 1. Adoption de techniques de restauration parmi cinq différents groupes sociaux de femmes et d'hommes à Zitenga

	Hommes chefs de famille (kāsmdambā)	Jeunes hommes (yapā)	Femmes chefs d'exploitations (pagb sen koodb ye)	Veuves (pug-kōapā)	Épouses de maris migrants
RNA	✓		✓	✓	
Cuvettes zaï	✓		✓		✓
Demi-lunes	✓				
Cordons de pierres	✓		✓		
Bandes gazonnées	✓		✓		

Des cinq groupes, les hommes chefs de famille (*kāsmdambā*) ont le plus de ressources et de connaissances à mobiliser dans les activités de restauration. Par exemple, en plus de leurs droits à la terre, ils ont un accès privilégié aux déchets organiques de leur ménage en raison de leur statut de chef de famille, et ils peuvent accéder aux excréments d'animaux grâce à leurs activités d'élevage. En tant que membres d'organisations paysannes informelles bénéficiant du soutien des ONG, ils ont accès à des équipements et à des moyens de transport pour construire des cordons de pierres et à une formation aux activités de restauration. Ils peuvent également demander l'aide d'autres membres du ménage pour mener des activités à forte intensité de main-d'œuvre, comme creuser des cuvettes *zaï*. Ce n'est pas le cas pour les jeunes hommes (*yapā*), qui migrent de façon saisonnière, et ont un accès limité à la terre et aux ressources, et une capacité limitée à mobiliser le travail des autres membres du ménage dans la restauration. L'absence de ces jeunes migrants pendant la période de préparation des terres limite encore plus leur capacité à investir leur propre travail dans les pratiques de restauration des terres et restreint leur familiarité et leur connaissance de ces pratiques.

Les femmes sont également confrontées à de nombreuses contraintes dans la mise en œuvre des pratiques de restauration, car elles ne bénéficient pas des mêmes droits et ressources que leurs homologues masculins en raison de normes de genre enracinées. Le genre est un élément important pour déterminer qui fait quoi, qui prend quelles décisions, qui a accès aux ressources et qui bénéficie des initiatives de restauration. Par exemple, dans les sites d'étude, les agriculteurs doivent se porter garant des capacités et de la fiabilité de chacun afin de rejoindre des groupes informels (organisations d'agriculteurs) qui recevront le soutien d'ONG. Grâce au soutien des ONG, ils peuvent obtenir des ressources matérielles et financières ainsi qu'une formation. En raison des normes coutumières, les femmes ne sont pas considérées comme éligibles pour rejoindre ces groupes à moins qu'elles ne vivent avec un homme adulte (mari ou fils) qui peut se porter garant d'elles et les soutenir dans leur travail. Les veuves et les épouses dont les maris ont émigré et qui n'ont pas de fils adultes ont donc tendance à être exclues.

Le sexe n'est pas le seul facteur qui détermine qui mettra en œuvre et bénéficiera potentiellement des pratiques de restauration. La question de savoir si une femme est mariée, le lieu de résidence de son mari, la taille des parcelles auxquelles elle a accès et même si elle a des enfants de sexe masculin adultes peuvent tous influencer la probabilité qu'elle applique des pratiques de restauration et en tire certains des avantages. Des différences notables existent entre les groupes de femmes, tels que les femmes chefs d'exploitations (*pagb sen koodb ye*), les veuves (*pug-kōapā*) et les femmes de maris migrants.



Amélioration des cuisinières, réduisant l'utilisation de bois de chauffe. Photo : Barbara Vinceti / Alliance of Biodiversity International et CIAT

Les femmes chefs de famille (*pagb sen koodb ye*) ne travaillent pas sous l'autorité de leurs maris, même si les maris sont présents. Il s'agit d'une dynamique récente avec une organisation différente du travail agricole et de l'accès à la terre ; certains chefs de famille masculins polygames subdivisent les champs familiaux entre leurs épouses pour que chacun cultive avec ses enfants. Ces femmes ont le pouvoir de décider quoi cultiver et quelles pratiques adopter sur leurs parcelles. Elles ont tendance à être membres d'organisations paysannes et ce soutien les aide à surmonter les contraintes liées à certaines techniques, notamment les cuvettes *zai*, les cordons de pierres et les bandes gazonnées. L'exception est la demi-lune, qui nécessite beaucoup de travail et de compost et qui est rarement mise en œuvre dans les villages du Plateau Central. Le groupe *pagb sen koodb ye* démontre que les femmes sont de plus en plus responsables de la sécurité alimentaire des ménages, en particulier dans les ménages polygames. Pourtant, bien que leur capacité de prise de décision soit renforcée à la lumière de leurs responsabilités supplémentaires, leur statut foncier reste inchangé. En tant qu'épouses, elles ne possèdent pas de terres et les terres qui leur sont attribuées peuvent être au mieux de qualité moyenne.

Les veuves (*pug-kōapā*) de l'étude étaient principalement âgées de 40 à 65 ans. Ceux qui vivent avec les familles de leurs époux ne bénéficient pas systématiquement des champs de leurs anciens maris. Elles cultivent des parcelles que la famille de leur mari leur a données et se retrouvent souvent avec seulement de petites superficies de terres dégradées et moins productives. Ce groupe possède le plus de difficultés à adopter les techniques de restauration. Avoir des enfants adultes de sexe masculin confère des avantages, tels que l'adhésion à une organisation d'agriculteurs ; comme indiqué ci-dessus, les veuves sans fils sont indirectement exclues. Le statut et l'accès aux ressources diminuent encore avec l'âge. Toutes les veuves de l'étude connaissaient la technique du *zai*, qu'elles



Paillage, à l'aide d'une couche d'herbe sèche, dans une parcelle clôturée gérée par des femmes. Photo : Barbara Vinceti / Alliance of Bioversity International et CIAT

disent avoir apprise de leurs défunts maris. Cependant, elles sont automatiquement exclues de la pratique des techniques de clôture, car elles ne disposent pas de suffisamment de terres pour rendre la clôture pratique. Les cordons de pierres ont été mis en place uniquement par des membres d'organisations paysannes, qui peuvent compter sur l'aide de fils adultes pour la force physique, et sur le soutien des ONG aux membres des organisations paysannes pour transporter les pierres. Enfin, les veuves qui ne font pas partie des organisations paysannes ciblées par les ONG n'avaient pas les connaissances nécessaires pour pratiquer la RNA.

Les épouses de maris migrants interrogées dans le cadre de l'étude étaient pour la plupart âgées de 30 à 40 ans et cultivaient des champs que leurs maris avaient hérités. Ces champs sont plus grands et plus fertiles que ceux des veuves. La situation de ces épouses leur permet une certaine autonomie dans la gestion des travaux agricoles en l'absence de leurs maris. Ce groupe de femmes utilisait des cuvettes *zai* et avait certains droits d'utiliser du compost si elles vivaient dans l'enceinte des parents de leur mari. Les facteurs qui ont entravé l'adoption des cordons de pierres, des demi-lunes, de la RNA et des clôtures sont le manque d'adhésion de ces femmes aux organisations paysannes, l'indisponibilité de la main-d'œuvre de leur mari et la taille limitée de leurs terres.

Surmonter les obstacles à la participation des femmes

Ces études ont montré que la plupart des femmes sont confrontées à des contraintes importantes dans la réalisation des activités de restauration. Les normes socioculturelles et les relations de pouvoir sexospécifiques façonnent le rôle socioéconomique des femmes dans la société et limitent leur reconnaissance en tant que parties prenantes légitimes dans les processus de restauration. Cela

se traduit par le manque d'accès sécurisé des femmes à la terre ; des niveaux élevés d'analphabétisme ; un accès limité aux connaissances techniques ; la dépendance économique ; la faible productivité en raison d'un accès limité aux actifs, à la main-d'œuvre et aux intrants ; le manque de pouvoir social ; la participation limitée à la prise de décision au niveau de la famille et du village ; et peu de temps à consacrer à la formation aux nouvelles techniques.

Les femmes sont également confrontées à un autre ensemble de contraintes, notamment un manque de coordination entre les organisations, un mépris de leurs besoins et priorités réels et des retards dans les décaissements pour le financement des outils agricoles. Les inégalités entre les sexes se traduisent en outre par une déformation des avantages des interventions en faveur des hommes par rapport aux femmes, ce qui a un impact majeur sur la productivité des femmes. Malgré les nombreux obstacles auxquels elles sont confrontées pour s'engager dans la restauration, les femmes peuvent constater un impact significatif sur leur vie lorsqu'elles sont en mesure de pratiquer des activités de restauration.

Pour faire face à ces contraintes, des groupes d'entraide de femmes, avec l'appui de certaines ONG (comme l'Association Tiipaalga), s'emploient à garantir l'accès communautaire à la terre pour les groupes de femmes. Les groupes sont principalement composés de veuves et de jeunes femmes dont les maris ont émigré. Les ONG agissent comme intermédiaires entre les propriétaires fonciers et les groupes de femmes pour aider ces dernières à acquérir des droits fonciers. Certains groupes de femmes sécurisent également les terres en maintenant de bonnes relations avec les propriétaires terriens et en offrant leur travail, semer des récoltes ou récolter, en échange d'un accès à des parcelles. D'autres groupes de femmes (Nabonswendé, Neblaboum, Wend-Penga et Nongtaaba) ont acquis des terres par l'intermédiaire des maris de leurs membres, qu'elles aident collectivement à cultiver au début ou à la fin de la saison agricole. Une fois que les femmes acquièrent des terres, elles les clôturent pour promouvoir la régénération naturelle. Elles plantent également des espèces d'arbres et de cultures qui offrent des opportunités génératrices de revenus.

L'appui des ONG et l'adoption de pratiques de restauration peuvent apporter une contribution importante à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Comme indiqué ci-dessus, au niveau social, la formation de groupes chargés de la restauration est un moyen d'améliorer l'accès et les droits des femmes à la terre et à d'autres ressources. Ces groupements facilitent également l'acquisition d'outils agricoles. Une femme de 31 ans de Gantodogo a expliqué comment grâce à son appartenance au groupe et aux interventions de l'Association Tiipaalga, les femmes ont pu obtenir l'utilisation de la terre et des prêts pour acheter des outils. Une membre âgée de 50 ans a été d'accord, notant qu'avant de rejoindre le groupe, elle n'avait pas accès à des chariots ou à des brouettes, mais qu'elle peut maintenant faire ce qu'elle veut avec la charrette du groupe. En revanche, avant leur adhésion, les femmes n'avaient accès qu'aux outils agricoles de leur mari, et uniquement lorsqu'ils n'étaient pas utilisés.

En outre, l'Association Tiipaalga forme les femmes à une gamme de techniques de restauration des terres. Les participants peuvent ensuite appliquer ces connaissances à leurs champs familiaux et à leurs parcelles personnelles, ce qui se traduit par une rentabilité agricole accrue. Dans les villages étudiés, les activités de restauration se sont également traduites par des emplois et des revenus pour les femmes grâce à la vente de produits forestiers non ligneux. Le microcrédit fourni par les ONG aux groupes de femmes a en outre permis aux membres de mener des activités susceptibles

d'améliorer leurs revenus, ce qui se traduit par une augmentation des ressources financières individuelles et collectives des femmes. Grâce à ces revenus, les membres du groupe de femmes ont pu saisir de nouvelles opportunités pour les petites entreprises.

Conclusions

Les inégalités sociales fondées sur le sexe, le statut socio-économique, la structure familiale et d'autres facteurs croisés de différenciation sociale peuvent fortement influencer la capacité des agriculteurs à adopter des techniques de restauration des terres. Bien qu'il existe des différences entre les groupes de femmes, les femmes rurales des sites d'étude sont généralement confrontées à plusieurs contraintes pour mener des activités visant à restaurer les terres et les forêts. Celles-ci sont dues à des normes discriminatoires qui limitent l'accès et le contrôle des femmes à la terre, au travail et aux autres ressources productives, ainsi qu'à leur légitimité perçue en tant que parties prenantes de la restauration. Lorsque les femmes sont en mesure de s'engager dans des activités de restauration, cette participation s'accompagne d'avantages sociaux et économiques, notamment une augmentation du capital social, des revenus et de la productivité agricole. En fin de compte, la recherche de la sécurité foncière et des opportunités économiques qui améliorent les conditions de vie des femmes motive leur engagement et leur implication dans la restauration des terres.

References

Konate, G. 2006. "Burkina Faso: une insécurité foncièrement féminine." *Grain de Sel* 36:19.

Levasseur, V. 2003. *L'utilisation des haies vives améliorées dans le cercle de Ségou, au Mali: le signe d'une société en mutation*. PhD thesis, Laval University, Québec, Canada. 223 pp.

Njobe, B. and S. Kaaria. 2015. *Les femmes et l'agriculture. Le potentiel inexploité dans la vague de transformation*. Reference document. Nourrir l'Afrique, 21–23 October 2015, Dakar, Senegal. 29 pp.